

LE BULLETIN DE SITUATION

Société Anonyme
 du capital de 544 151 292 € entièrement libéré
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Siège Social : 4 place Raoul DAUTRY
 75716 PARIS CEDEX 15
 041 707 052 (RCS Paris)



APFR

Association Nationale pour la Prestation
 de Fidélisation et de Reconnaissance
 des Sapeurs-Pompiers Volontaires

CNP Assurances
 Service Administratif GPA – PFR
 BP 9
 95206 SARCELLES Cedex
 TEL : 01 34 53 55 71
 FAX : 01 34 53 55 79

Sarcelles, le 12 février 2009

Mr
 SDIS BOUCHES DU RHONE ZI DE LA DELO
 1 AV DU BOISBAUDRAN
 13326 MARSEILLES.CEDEX 15

REFERENCES A RAPPELER

N° collectivité : 089239Z
 N° contrat : 7479E
 N° compte : 879 Y

Il s'agit du « Bulletin de situation »
 mentionné dans votre guide d'accueil [volet
 IV / « les documents que vous recevrez »].

Chaque « adhérent » dispose d'un n° de compte
 personnel à 9 chiffres et 2 lettres qu'il devra
 donner lors de ses contacts avec la CNP et qui lui
 permet de consulter son compte sur Internet

**PRESTATION DE FIDELISATION ET DE RECONNAISSANCE
 (PFR)**

BULLETIN DE SITUATION DE POINTS

Cher(e) Affilié(e),

Nous avons le plaisir de vous communiquer votre situation de compte au terme de l'année 2007.

• Cumul des points acquis au 31/12/2006	4,3897
• Points acquis en 2007 (*) :	
- au titre de la contribution publique (**)	0,0000
- au titre de la cotisation obligatoire	2,1267
- au titre de la cotisation facultative (***)	0,0000
- au titre du contrat Prévoyance	0,0000
• Cumul des points acquis au 31/12/2007	6,5164
Cotisation annuelle obligatoire versée en 2007 :	51,80€
Cotisation annuelle facultative versée en 2007 :	0,00€

ATTENTION : La contribution
 publique n'est validée sur le
 bulletin qu'à partir du 1^{er}
 passage de seuil au-delà de 20
 ans (soit 25 ans)

(*) Ces points sont acquis selon les conditions du contrat et en fonction des valeurs connues à ce jour
 (**) L'attribution de points lors des passages de seuil est conditionnée au versement de la cotisation obligatoire
 (***) Le versement d'une cotisation facultative est conditionné au versement de la cotisation obligatoire

Pour information, la valeur d'acquisition du point pour 2007 est fixée à 19,04 €. La valeur de service du point pour 2007 est fixée à 1 €.

Nous vous prions d'agréer, Cher(e) Affilié(e), l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur du Centre de Gestion

Jean Colombani

Les modalités complètes de calcul du nombre
 de point sont détaillées dans votre guide
 d'accueil [volet III / « période de constitution
 de la rente – Décompte des points acquis »].

La formule de calcul est : $((\text{cotisation obligatoire} - 3,5\% [\text{frais de gestion}] / 19,04 [\text{valeur d'acquisition du point en 2007}]) \times \text{coefficient correctif d'âge} [\text{fourni dans le guide d'accueil}])$